# Procédure pour effectuer sa demande de fabrication d'un permis

Pour commencer la procédure de demande de fabrication d'un permis, vous devez vous rendre sur le site de l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés** : <u>ants.gouv.fr</u> et créez votre espace personnel.

### Étape préliminaire – Création de votre compte

- 1. Aller sur « Mon Espace » puis « Créer un compte ».
- 2. Rentrez vos données puis validez, ensuite vous recevrez un mail d'activation avec un mot de passe à enregistrer.
- 3. Une fois votre mot de passe créé, vous accédez à votre espace.
- 4. Pour faire fabriquer votre permis vous devez cliquer sur « Mon Espace Conducteur ».
- 5. Ensuite vous voyez vos démarches en cours.
- 6. Cliquez sur « Commencer la demande ».

#### Étape 1 : Motif de la demande

- 1. Demande pour une personne majeure ou mineure.
- 2. Il s'agit d'une demande de fabrication d'un nouveau permis.
- 3. Suite à la réussite d'un examen du permis de conduire.
- 4. Permis A1 seulement : Non
- 5. Visite médicale : Non

#### Étape 2 : Etat civil

1. Remplir correctement votre état civil.

#### Étape 3: Adresse et contact

- 1. Remplir votre adresse. Si Lieu-dit, le marquer dans Nom de la voie.
- 2. Renseignez votre adresse mail (la vôtre de préférence) et votre numéro de portable.

#### Étape 4 : Photo et signature

- 1. La photo d'identité doit être conforme :
  - Être très vigilant sur la qualité de la photo
  - Votre photo doit être officielle
  - Votre photo ne doit pas être abimée
  - Votre photo ne doit pas comporter de reflet

Si les recommandations ci-dessus sont respectés, cochez le premier choix si vous avez un code photo de type ePhoto, sinon cochez le second choix.

 Si vous n'avez plus de photo et que vous voyez un photomaton avec option signature, vous pouvez les faires et obtenir un code assez long qu'il faut noter avec exactitude dans le premier choix.



Voici un exemple de photo signature avec le code

## Étape 5 : Pièces justificatives

Il faut scanner ou prendre en photo plusieurs documents pour faire fabriquer votre permis :

- 1. Votre pièce d'identité recto/verso
- 2. Un justificatif de domicile

Si le justificatif n'est pas à votre nom, il faut le joindre en cliquant sur types de pièces à ajouter.



- Une Attestation d'hébergement (cliquez sur le ).
  Un modèle est disponible en cliquant dessus, à signer par l'hébergeant et l'hébergé.
- 4. La pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant (cliquez sur le 🗣 ).

Ensuite plusieurs documents peuvent vous être demandées donc si vous ne voulez pas recommencer, mettez tous ce que vous avez pour être tranquille, c'est-à-dire :

- Votre **permis de conduire actuel** *recto/verso* si vous en possédez un (permis AM ou moto par exemple) et/ou votre résultat d'examen.
- Votre attestation JDC (Journée de Citoyenneté)
- Si vous avez fait la conduite accompagnée, joignez l'attestation qui se trouve dans votre livret de conduite (à la fin, à remplir à l'auto-école à ses 18 ans, après réussite au permis)
- L'ASSR 1 et 2 (ou une attestation sur l'honneur si vous l'avez perdu)

Ce document a été établi par l'auto-école <u>Conduite des Avaloirs</u>. Toute réutilisation de ce document est autorisée si le bas de page est conservé.

# Étape 7 : Récapitulatif

À ce stade, vous pouvez vérifier toutes les informations et les documents que vous avez joints pendant la procédure expliquer ci-dessus. Si vous remarquez que vous avez fait une erreur ou joint un mauvais fichier, cliquez sur le bouton « **<< Étape précédente** ».



## En 8 : Confirmation

Votre demande est maintenant envoyée.

Si vous avez choisi l'option photo d'identité à transmettre, vous allez recevoir un mail avec un document à imprimer (pièce jointe), coller votre photo d'identité et signé dans le cadre à l'encre noire. Transmettre ce document à l'adresse notée (CTN à Mayenne) par la poste.

Pour suivre l'avancement de votre dossier, vous recevrez de sms ou des mails pour vous dire ou en est votre demande dans un premier temps.

Si un document est manquant, cliquez sur « **Espace conducteur** », puis dans « **mes démarches en cours** » vous voyez vos infos avec un bouton au bout Action. S'il vous manque un document et qu'ils vous disent que votre dossier et incomplet c'est avec cette action que vous pourrez compléter ou voir les documents qui ne sont pas correct.

L'action « ou en est mon permis de conduire » ne sert à rien tant que votre demande n'a pas été validée par l'administration.

La demande peut demander du temps, ne soyez pas impatient, votre résultat d'examen est valable 4 mois à compter de votre âge le jour de l'obtention de celui-ci.

Vous recevrez votre permis chez vous par courrier avec accusée de réception.

Bon courage pour vos démarches !